



## Incendie de 2 immeubles 'Verre et Acier' : point de situation

Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024

**Depuis l'incendie le 30 septembre 2023 de deux immeubles du quartier Saint-Julien à Rouen, la Ville agit en s'appuyant systématiquement sur deux principes fondamentaux : la précaution et la transparence. Dans ce cadre, elle informe régulièrement les habitantes et habitants. Voici un point sur la situation au vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024.**

### **Chantier d'enlèvement des déchets : une phase de travaux supplémentaires engagée**

Les travaux d'évacuation des débris des 2 immeubles prévoyaient de laisser au sol les dalles de béton (poncées et propres) et de retirer les terres périphériques à ces dalles sur une profondeur minimum de 5 cm, avec analyse des terres.

Ces travaux de retrait ont été réalisés et **les résultats des analyses des terres reçues vendredi 23 février n'ont révélé, une nouvelle fois, aucune fibre d'amiante.** L'ensemble des travaux prévus initialement est donc finalisé.

Toutefois, avec les importants volumes d'eau projetés sur le site depuis l'incendie (lances des pompiers et brumisation), le sol autour des dalles a été raviné et des déchets des immeubles se sont glissés sous les dalles, dans les vides sanitaires.

Soucieux d'évacuer la totalité des déchets, Rouen Habitat va donc engager une phase de travaux supplémentaires, en application du principe de précaution.

Après échange avec l'entreprise Demosten et le maître d'œuvre ACCEO, il est nécessaire de déposer les deux dalles bétons, d'une superficie de 625 mètres carrés chacune, afin d'extraire l'intégralité des déchets et des matériaux contenus dans les vides sanitaires. Ces dalles ne sont pas constituées de matériaux amiantés, mais par précaution seront traitées comme tel.

Ces travaux devront être menés selon le même mode opératoire (donc sous brumisation – 2 brumisateurs 24h/24h) que ceux qui viennent de se finaliser, avec les mêmes règles de sécurité, notamment les prélèvements et analyses d'air réguliers.

Ces travaux nécessitent l'élaboration d'un avenant au Plan de retrait initial qui sera adressé, à titre informatif, à l'Inspection du travail mais sans contrainte de délai avant lancement des travaux.

L'entreprise débutera ces travaux supplémentaires le 4 mars. Il s'agira de démolir les dalles béton dans un premier temps puis de retirer les dalles, les vides sanitaires et les déchets, et enfin de traiter les terres après le retrait. La fin de travaux est prévue pour fin avril.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53



Ces travaux supplémentaires engendreront inévitablement certaines nuisances (reprise de la brumisation notamment) mais ils sont nécessaires afin de retirer tout déchet issu du sinistre, y compris toutes les terres potentiellement amiantées.

Encore une fois, la priorité est la sécurité sanitaire et civile des habitants et des riverains.

Toutes les informations sont disponibles sur [www.rouen.fr](http://www.rouen.fr) et sur les réseaux sociaux de la Ville de Rouen.



ROUEN.FR

Cabinet du Maire  
Contact presse  
[presse@rouen.fr](mailto:presse@rouen.fr)  
02 35 08 86 53